

**Siège Social : 36000 Châteauroux**  
**Adresse : 2 Place des Cigarières**  
**Date de convocation : 1er mars 2024**

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mercredi 20 Mars 2024

**L'an deux mil vingt quatre**

**Le 20 mars,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (30)**

AUJEAN Bernard, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, WUNSCH Mylène.

**Étaient absents (7)**

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à LION Michel  
DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre  
GUESNARD Yves a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
MAUBOIS Philippe a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

**Étaient excusés (7)**

ALLARD Bernard, BRANCHOUX Gilles, CHARPENTIER Dominique, ELBAZ Xavier, FOISEL Michel, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent.

**Objet :** Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 février 2024

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 février 2024 et demande au conseil syndical son approbation.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver le procès-verbal du 14 février 2024 joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION

Accusé de réception en préfecture  
036-200031987-20240320-03202401-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

